

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26011</p>
---	---	---

SEANCE du : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Acquisition d'une portion de terrain appartenant à Monsieur Jean DE VIREL sur la commune déléguée de Breuil-Chaussée

Dossier présenté par Bérangère BAZANTAY.

Afin d'améliorer et d'augmenter la capacité de stationnement aux abords du stade de Breuil-Chaussée, la commune envisage l'acquisition d'une bande de terrain attenante à celui-ci.

Il s'agit d'une portion de terrain appartenant à Monsieur Jean DE VIREL, issue de la parcelle cadastrée :

- 052BC113, pour une superficie de 2 011 m².

Les conditions d'acquisition sont les suivantes :

- Acquisition du terrain pour le prix de 1,85 € / m² ;
- Frais de bornage et de notaire à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** la bande de terrain issue de la parcelle cadastrée 052BC113, appartenant à Monsieur Jean DE VIREL, pour une superficie de 2 011 m² et pour le prix de UN EURO ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTIMES par m² (1,85 €) ;
- **D'INTEGRER** ladite parcelle dans le domaine public communal ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment l'acte notarié.

Le Secrétaire de séance,

 Anne-Marie BARBIER

Le Maire,

 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_011-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2026
 Date de réception préfecture : 06/02/2026